



**ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
D'ADJOINT D'ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

**Le Maire de la Ville des ABYMES,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 522 – 23 à L521 – 31 du Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux ;
- Vu la délibération en date du mardi 20 juillet 2010 le tableau des promus-promouvables ;
- Vu l'arrêté n°23-101 du 11 octobre 2023 portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels, volet avancement de grade ;

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :**

Le Tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET
Mme AHOUA Florence Aline	Adjoint d'Administratif	01/01/2023
Mr JALTON Jean – Marc Julien	Adjoint d'Administratif	01/11/2023
Mme EDOUARD Cathy Eliane	Adjoint d'Administratif	01/01/2023
Mme MORADEL Huguette	Adjoint d'Administratif	01/01/2023

	Nombre de Femmes	Nombre d'homme
Inscrits	03	01

**ARTICLE 2:** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville des Abymes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- adressé à la Présidente du Centre de Gestion de la Guadeloupe pour communication.

**Le Maire,**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Abymes, le  
Le Maire

Eric JALTON



Publié le : 1 8 JUIN 2024